



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/42

Référence SPW-ARNE :  
10011710/DTA.gpo

Référence SPW-TLPE :  
10011710/DTA.gpo

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PERMIS UNIQUE**

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU  
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur est la s.a. **ÉTABLISSEMENTS MAURICE WANTY**, rue des Mineurs 25 à 7134 PÉRONNES-LEZ-BINCHE.

Le terrain concerné est situé **Quai des Carmes 1-2** à 4101 SERAING (JEMEPPE), et cadastré SERAING 9e division section B n°s 461 K, 461 M, 461 N, 461 L, 461 P.

Le projet consiste à **démolir deux tours de logements**,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 15/09/2023	Le 20/09/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 05/10/2023 <u>Heure de clôture</u> : 11h45	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **collège communal de la Ville de SERAING**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00.

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du **service de l'urbanisme** - Courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) - Tél : 04/330.84.87.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **ÉTABLISSEMENTS MAURICE WANTY** - Courriel : [info@wanty.eu](mailto:info@wanty.eu) - Tél : 064311212 ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 14 septembre 2023.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON